



**Direction générale de
l'environnement (DGE)**

*Géologie, sols, déchets et
eaux souterraines
(GEODES)*

Av. de Valmont 30b
1014 Lausanne

STATISTIQUES COMMUNALES DES DÉCHETS URBAINS

ANNÉE 2024

1. INTRODUCTION

Pourquoi collecter ces informations ?

En vertu de l'article 6 al. 1 let. a de l'Ordonnance sur les déchets (OLED, RS 814.600) et l'article 12 al. 3 de la Loi sur la gestion des déchets (LGD, BLV 814.11), les communes vaudoises recensent et communiquent chaque année les quantités de déchets collectés sur leur territoire.

Ces informations sont publiques et permettent d'observer l'évolution de la production des déchets dans le canton, de manière à préciser les besoins et à adapter en conséquence la politique cantonale en la matière. Les statistiques communales des déchets urbains sont utiles aux communes pour leur rapport de gestion et pour comparer leur performance avec d'autres.

Comment les données sont-elles collectées ?

Le portail www.vaud-stat-dechets.ch (ci-après VSD) permet la saisie annuelle des données par commune. Grâce à la mise en valeur des données, le portail VSD a permis de standardiser la manière d'inventorier les différentes catégories de déchets, d'identifier plus facilement les erreurs et de mieux mettre en perspective les résultats statistiques.

La Division géologie, sols, déchets et eaux souterraines (GEODES) de la Direction générale de l'environnement (DGE) coordonne la collecte des données avec le soutien des périmètres de gestion des déchets. Ces derniers veillent à diffuser l'information auprès de leurs communes et contrôlent la plausibilité des chiffres déclarés.

Il est à noter que ces vérifications se font également sur les données des années précédentes. Lorsqu'une erreur importante est identifiée par la commune, nous procédons à sa demande à des corrections dans les données des années précédentes. Ainsi les chiffres globaux peuvent parfois légèrement évoluer par rapport à ceux publiés dans le rapport annuel précédent.

Quelles informations sont comprises dans ces statistiques ?

Depuis 1994, cet inventaire recense les déchets collectés annuellement par les communes incluant : les déchets destinés à l'incinération (ordures ménagères et encombrants), les déchets inertes (carrelage, briques, ciment, cailloux, gravats, verre à vitre, porcelaine, etc.) et les déchets collectés séparément en vue de leur recyclage (papier, carton, verre, déchets organiques, etc.). Au fil des années, les catégories de déchets collectés séparément sont devenues plus nombreuses car les prestations des déchèteries communales se sont étoffées.

Les données recensées et le calcul du taux de collecte séparée reflètent donc cette évolution. Cette définition diffère légèrement de celle choisie par l'Office fédéral de la statistique qui ne prend pas en compte le bois usagé, la ferraille et le plastique.

Il est à noter que ce rapport ne prend pas en compte les quantités additionnelles collectées dans les commerces de détail notamment pour le PET, les flaconnages, les appareils électriques et électroniques, les piles et autres déchets spéciaux.

Les déchets des petites et moyennes entreprises sont en principe écartés de ces statistiques afin de mieux représenter la production de déchets des ménages. Certaines communes ne sont toutefois pas en mesure de différencier les deux flux de déchets, ce qui peut amener certaines disparités dans les résultats.

Les déchets communaux (de voirie) ne sont pas inclus dans ce rapport car ils ne sont pas imputables aux habitants d'une commune.

2. RÉSULTATS CANTONAUX 2024

Part des déchets par catégorie en 2024

Les principaux résultats de l'année 2024 apparaissent dans le tableau ci-dessous, en comparaison avec 2023 :

Tableau 1 : Résumé des quantités de déchets urbains 2023-2024 par catégorie

	Population VAUD			2023	2024	Δ (%)
				846'303	855'749	1.12%
	Quantités totales (tonnes)			Quantités spécifiques (kg/hab)		
	2023	2024	Δ (%)	2023	2024	Δ (%)
Incinérables						
Ordures ménagères	110'786	111'766	0.9%	130.9	130.6	-0.2%
Encombrants	20'869	21'762	4.3%	24.7	25.4	3.1%
Total	131'656	133'528	1.4%	155.6	156.0	0.3%
Recyclables						
Verre	33'026	31'595	-4.3%	39.0	36.9	-5.4%
Papier et carton	49'919	48'490	-2.9%	59.0	56.7	-3.9%
Biodéchets	73'980	79'303	7.2%	87.4	92.7	6.0%
Métaux	10'035	10'112	0.8%	11.9	11.8	-0.3%
Bois usagé	20'606	21'085	2.3%	24.3	24.6	1.2%
Textiles	5'022	5'181	3.2%	5.9	6.1	2.0%
PET	1'706	1'688	-1.1%	2.0	2.0	-2.2%
Plastiques	2'614	2'630	0.6%	3.1	3.1	-0.5%
App. électr.	3'967	4'125	4.0%	4.7	4.8	2.8%
Déchets spéciaux	1'088	1'134	4.2%	1.3	1.3	3.1%
Pneus	264	231	-12.7%	0.3	0.3	-13.7%
Capsules	395	439	11.4%	0.5	0.5	10.1%
Huiles	426	449	5.4%	0.5	0.5	4.3%
Briques à boisson	58	86		0.1	0.1	
Total	203'105	206'547	1.7%	240.0	241.4	0.6%
Inertes						
Déchets inertes	13'927	13'828	-0.7%	16.5	16.2	-1.8%
Totaux	348'687	353'902	1.5%	412.0	413.6	0.38%
Taux de collecte séparée	58.2%	58.4%	0.2%			

La production globale de déchets collectés par les communes a augmenté de 5'215 tonnes par rapport à 2023 (soit +1.5%) pour une augmentation de 1.12% de la population vaudoise. La quantité rapportée à l'habitant augmente de 0.38% par rapport à 2023 avec 413,6 kg par habitant en 2024.

Le **taux de collecte séparée** représente la part des déchets récupérés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la quantité totale de déchets urbains collectés par la commune. Ce taux ne correspond pas à un taux de recyclage (valorisation matière) puisqu'une partie des déchets collectés séparément pourra effectivement être recyclée et l'autre sera valorisée thermiquement. Le taux effectif de recyclage diffère d'une catégorie de déchet à l'autre et selon les filières de valorisations possibles. Ces informations ne sont pas disponibles au niveau cantonal.

En 2024, les communes vaudoises ont collecté 353'902 tonnes de déchets urbains, composés de 58,4% de déchets recyclables (taux de collecte séparée), 37,6% de déchets incinérables et 4,0% de déchets inertes.

La Figure 1 indique la répartition des fractions de déchets, avec en teintes rouges les déchets incinérables, en teintes vertes les déchets recyclables et en gris les déchets inertes stockés définitivement. La catégorie « *Autres collectés séparément* » comprend le PET, les plastiques, les appareils électriques et électroniques, les déchets spéciaux, les pneus, les capsules, les huiles et les briques à boisson.

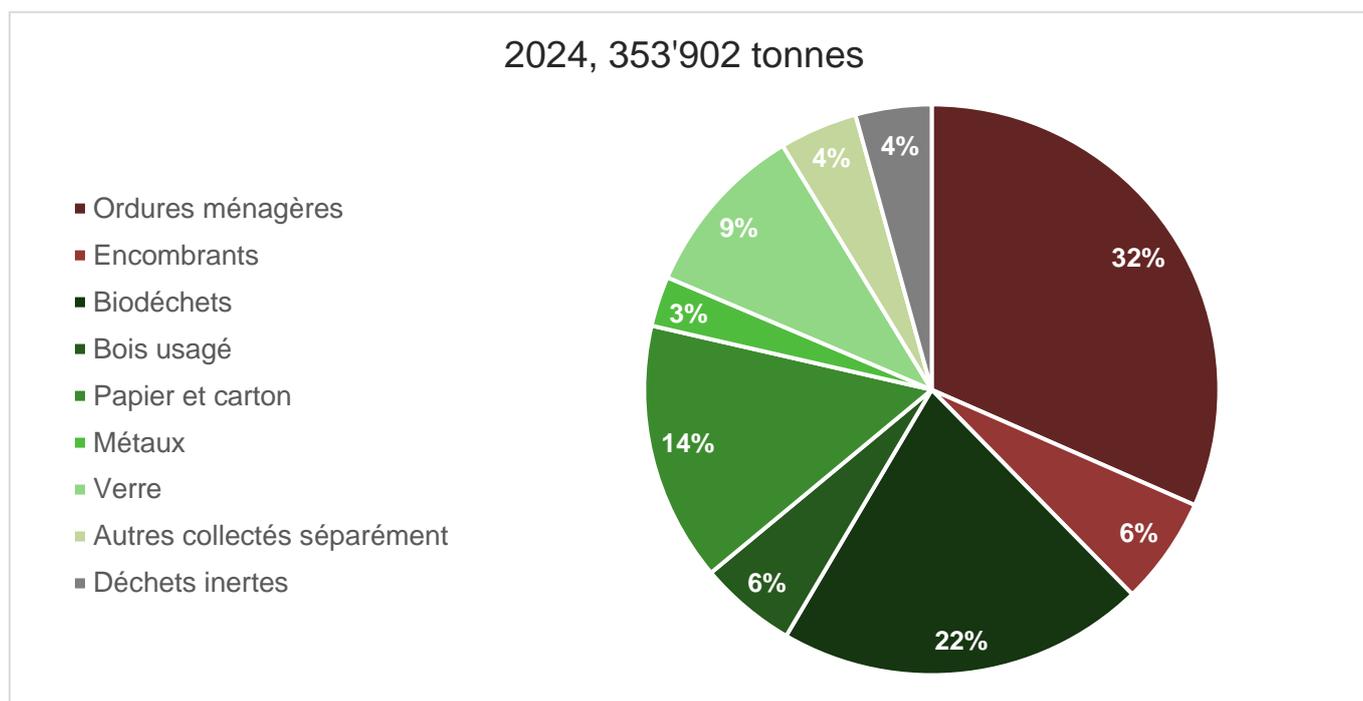


Figure 1 : Distribution de la quantité totale de déchets urbains par catégorie (%)

Evolution des déchets incinérables

Les déchets incinérables sont composés des ordures ménagères et des déchets encombrants. Ils sont valorisés énergétiquement (chaleur et électricité) dans les usines de valorisation thermique des déchets (ci-après, UVTD).

Les déchets encombrants sont constitués de déchets incinérables hétérogènes ayant pour caractéristique commune des dimensions trop importantes pour entrer dans un sac de 110 litres. Les coûts de transport et de traitement sont plus importants que pour les ordures ménagères et ils sont généralement financés par la taxe de base et non la taxe proportionnelle à la quantité (sac ou poids). Plusieurs communes ont mis en place des contrôles plus strictes sur les déchets acceptés dans les bennes d'encombrants (en refusant ceux de petite taille) afin de mieux faire respecter le principe de causalité. Certaines ont également développé une offre de ressourcerie pour leurs usagers. Ces mesures permettent à la fois de mieux utiliser la taxe de base pour d'autres catégories de déchets recyclables et de permettre à certains objets d'être directement réutilisés, prolongeant ainsi leur durée de vie et réduisant la production de déchets.

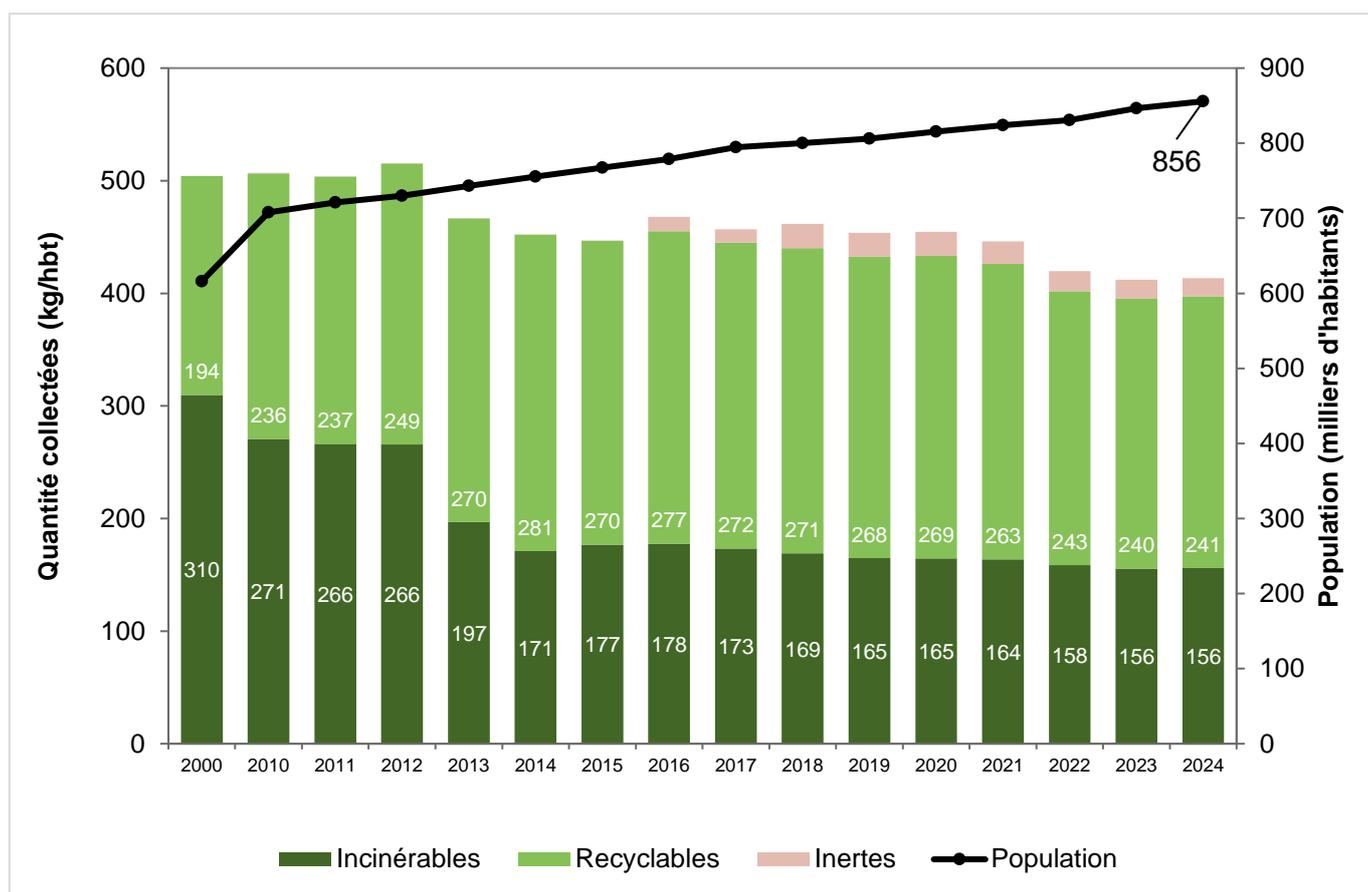


Figure 2 : Evolution des fractions de déchets (kg/hbt), Population (milliers d'habitants)

La taxe proportionnelle (poids ou volume) introduite dès 2013 puis généralisée entre en 2014 a permis de réduire drastiquement la quantité de déchets incinérables (ordures ménagères et encombrants). Ces derniers sont ainsi passés de 271 kg par habitant en 2010 à une moyenne stable de 165 entre 2019 et 2021 pour à nouveau diminuer et atteindre 156 kg par habitant en 2024.

Dans ce même intervalle de temps (2010-2024), la population vaudoise a augmenté de 147'906 habitants. Il convient donc maintenir les efforts de réduction des déchets et de tri à la source pour continuer à maîtriser les capacités à disposition dans les UVTD.

Evolution des déchets collectés séparément en vue de leur valorisation

L'article 14 de la Loi sur la gestion des déchets (LGD, BLV 814.11) confère aux communes la responsabilité de gérer et d'organiser la collecte séparée des déchets recyclables. Elles veillent à ce que le dispositif mis en place soit accessible à tous, soit connu des administrés et permette autant que possible une valorisation matière des fractions collectées.

La Figure 3 ci-après, présente le détail de l'évolution des fractions recyclables collectées séparément. Celles-ci sont globalement en recul depuis 2021, ce qui s'explique probablement par la forte inflation en Suisse dans différents domaines (logement, énergie, loisirs) qui impactent indirectement la consommation de nouveaux biens. Ces conditions sont favorables à une prolongation de la durée de vie des objets et à la réduction des déchets. Nous pouvons constater une hausse de la collecte séparée des biodéchets qui sont passé de 87,4 kg par habitant en 2023 à 93,7 kg par habitant en 2024. Cette hausse traduit l'effort réalisé par les communes pour collecter et revaloriser ces déchets afin d'éviter qu'ils soient éliminés en UVTD.

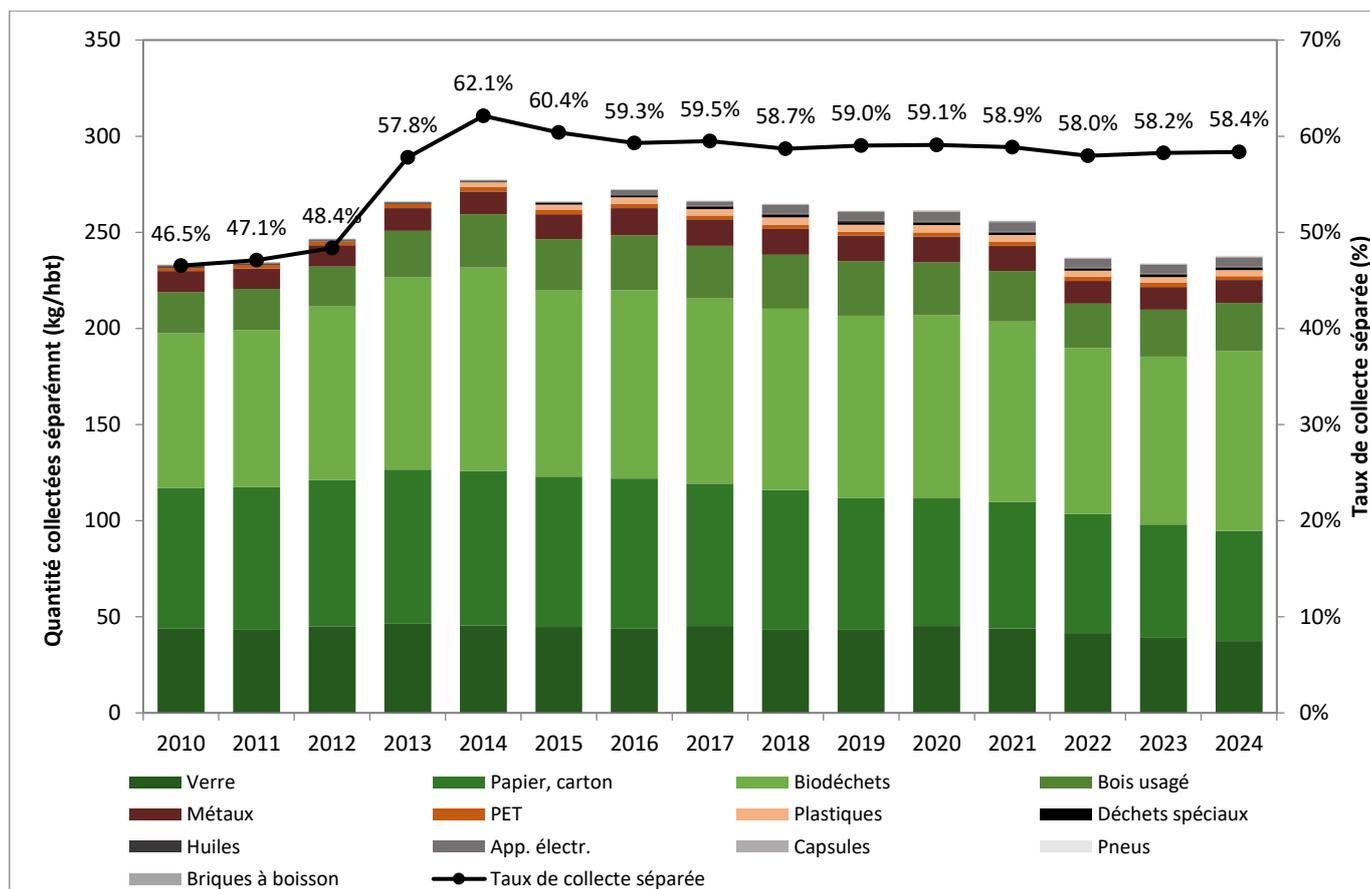


Figure 3 : Détail de l'évolution des fractions recyclables (kg/habitant), Taux de collecte séparée (%)

3. RÉSULTATS PAR PÉRIMÈTRE DE GESTION DES DÉCHETS

Répartition géographique et démographique des périmètres

Le Plan de Gestion des Déchets répartit les 300 communes vaudoises (1^{er} janvier 2025) en 9 périmètres de gestion des déchets.

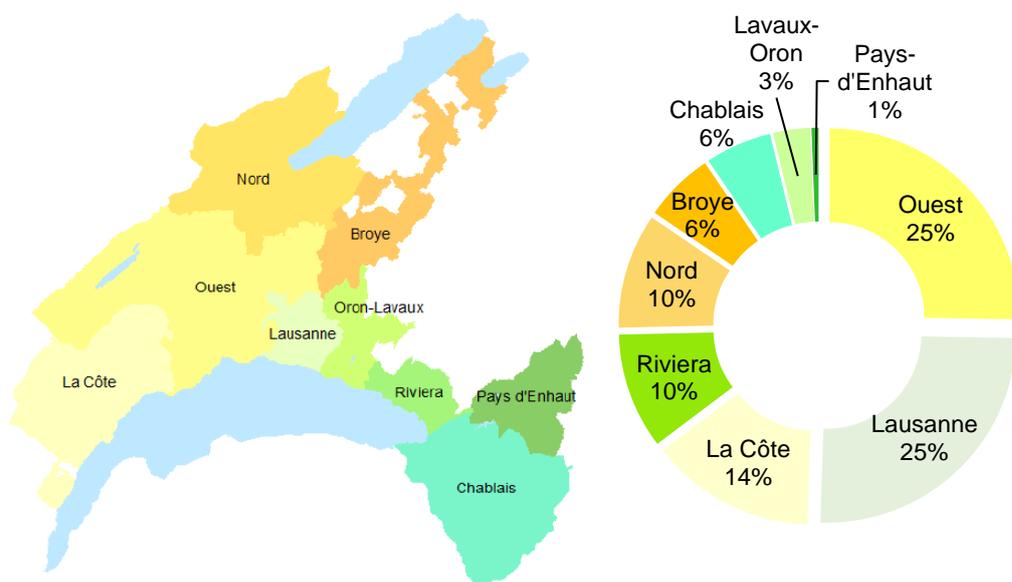


Figure 4 : Répartition de la population par périmètre de gestion des déchets

Ordures ménagères par périmètre

La Figure 5 ci-après, montre l'évolution des quantités d'ordures ménagères collectées par périmètre depuis 2012. L'introduction de la taxe causale est clairement visible pour les périmètres qui l'ont mise en place entre 2012 et 2014.

Les quantités annuelles restent toutefois élevés dans certains périmètres où la fréquentation touristique pèse les statistiques. En effet, les ordures ménagères générées par la population et les touristes sont comptabilisées par habitant résident. Des efforts sont cependant à poursuivre pour réduire la production de déchets ménagers et tendre vers une moyenne cantonale plus homogène.

Globalement pour le canton de Vaud, les ordures ménagères ont pu diminuer de plus de 100 kg par habitant, passant de 236 kg/hbt en 2012 à 131.4 kg/hbt en 2023. Cette réduction n'aurait pu se faire aussi rapidement sans l'introduction de la taxe.

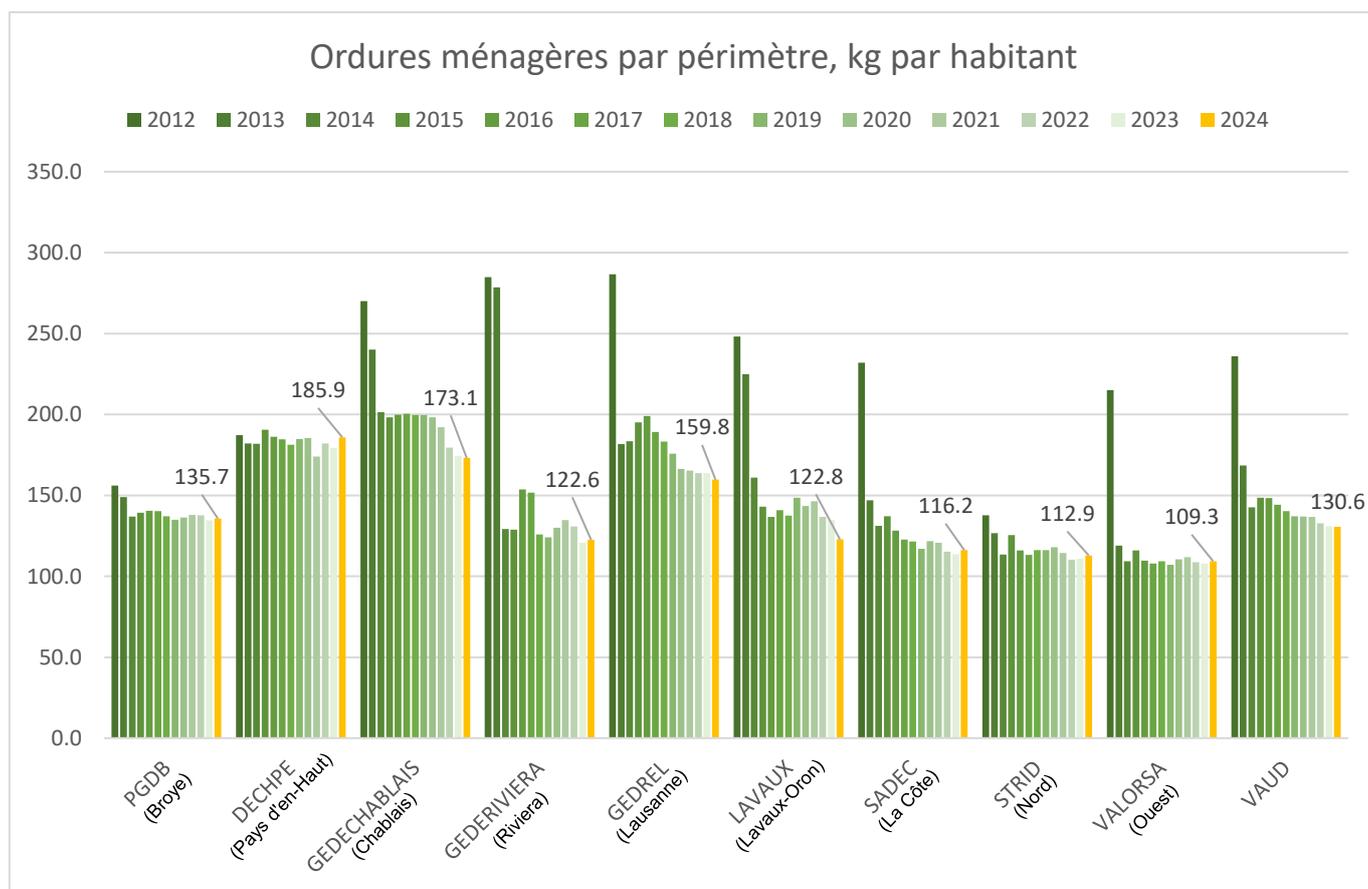


Figure 5 : Evolution des quantités d'ordures ménagères par habitant par périmètre, 2012-2024

Conclusion

La campagne 2024 a permis de collecter les données des 300 communes du canton et d'établir des vérifications sur la qualité des informations reçues. La DGE-GEODES rend les Municipalités et leur équipe attentives à l'importance de remettre des données complètes, correctes et dans les délais impartis afin de faciliter leur vérification et la publication des statistiques. La DGE-GEODES est ouverte à toute suggestion de support ou d'amélioration qui pourrait être utiles à la saisie des données et remercie par avance les Municipalités et leur équipe pour l'attention qu'elles porteront sur ce point l'an prochain.

Lausanne, le 14.08.2025